

Ponts de Tancarville et Normandie. Une prolongation de concession envisagée

Transport. L'Etat a accepté le principe de cette solution pour restaurer l'équilibre économique des deux ponts et préserver les usagers.

Publié le 02/04/2021 à 08h51



Le pont de Tancarville appartient à l'Etat, qui en a confié la concession à la Chambre de commerce et d'industrie du Havre (aujourd'hui Seine-Estuaire) en 1959

Les ponts assurent une fonction vitale pour l'activité économique et les déplacements quotidiens domicile-travail des habitants du bassin de vie et d'emploi de l'Estuaire de la Seine, avec plus de 13 millions de véhicules par an. L'équilibre économique des concessions a été fragilisé par la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui s'est traduite par une chute durable des recettes des péages. En 2020, la baisse de trafic s'élève à 2,7 millions de véhicules par rapport à 2019, soit près de 20 %. Cette situation perdure et se dégrade à nouveau depuis début 2021, en raison du couvre-feu puis des mesures renforcées relatives aux déplacements.

PUBLICITÉ

Parallèlement, le programme de travaux d'entretien et de sécurité pour préserver ces ouvrages d'art exceptionnels a été revu en 2020, pour un montant qui s'élève à 140 millions d'euros, à réaliser dans les prochaines années. *"Parce que ces circonstances rendent plus difficiles pour la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) Seine-Estuaire l'exécution des charges qui pèsent sur elle en sa qualité de concessionnaire, l'État a donné son accord pour que soit*

envisagée une prolongation de la durée de la concession jusqu'en 2031, qui lui permettrait de mieux absorber les coûts auxquels elle doit faire face. Cette prolongation a été soumise à l'accord des autorités européennes", ont indiqué jeudi 1^{er} avril les deux parties impliquées dans la gestion des ouvrages d'art.

Modération tarifaire

En effet, la CCI Seine Estuaire assure la gestion des ponts de Normandie et de Tancarville depuis leur construction, en 1959 et 1995, dans le cadre de contrats de concession. *"Les ouvrages sont la propriété de l'Etat qui définit les conditions de leur exploitation. La CCI, dont le rôle est de favoriser le développement économique, exploite les ponts dans l'intérêt des acteurs du territoire et de ses usagers. La Région Normandie et les Départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime ont garanti les emprunts ayant permis de construire les ponts et jouent donc également un rôle essentiel",* est venu préciser le communiqué.

Pour Léa Lassarat, présidente de la CCI : *"Cette décision est aussi le moyen de conserver une stratégie de modération tarifaire pour les abonnés et les entreprises, comme le pratique la CCI depuis toujours dans l'intérêt du développement économique du territoire de l'Estuaire de la Seine."* La prolongation des concessions jusqu'en 2031 (contre 2027 actuellement) permettrait d'éviter une augmentation des tarifs dans les années à venir au-delà de ce qui existe aujourd'hui (c'est-à-dire 0,5 x l'inflation), et de rétablir durablement l'équilibre économique des ponts, tout en réalisant les travaux nécessaires. Reste à connaître la position de la Commission européenne sur cette proposition.